

Département de la Seine Maritime
C.C.A.S. DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-04-11-2A

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie CARON, vice-présidente.

Etaient Présents : Mme CARON (Présidente), Mme PETAIN, Mme POISSON, Mme POIS M-B, Mme EVRARD, Mme OUADJAFAR, Mme VERRAES,

Absents avec pouvoir : Mme LEFEBVRE (pouvoir à Mme CARON) ; Mme MOA (pouvoir à Mme PETAIN); Mme FOURNEAUX (pouvoir à Mme VERRAES), M. RIMOLA (pouvoir à Mme POISSON),

Absents excusés : Mmes POIS L., M. WINTER

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Votants : 11

Madame EVRARD a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023- BUDGET PRINCIPAL – CCAS DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Monsieur Tristan DANIEL, conseiller aux décideurs locaux, représentant la Trésorerie de Eu, présente les comptes de gestion 2023.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, (Pour 11– Abstentions 0) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public (budget principal CCAS), visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

ANNEXE : Compte de gestion 2023 – CCAS de Saint-Nicolas d'Aliermont

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

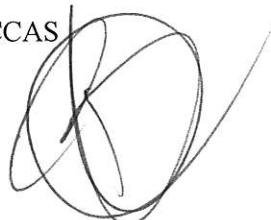
Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 11/04/2024

Le Maire, Présidente du CCAS

Blandine LEFEBVRE




La secrétaire de séance,
Corinne EVRARD



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.